

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 16 NOVEMBRE 2019

Objectifs de cette réunion

- ↪ Point sur les licences
- ↪ AG FFBB de Vittel
- ↪ Open plus 3x3 à Gérardmer

Point sur les licences

- ↪ A ce jour le Comité des Vosges compte 1713 licenciés soit 39 de moins que la saison précédente à la même date (- 2,2 %) la ligue connaît une progression de + 1,1 % et la fédération une légère baisse de - 0,2 %.
Les féminines sont touchées par cette baisse (- 42 licenciées) alors que les masculins stagnent

Le président demande à Gaëtan Formet d'engager la démarche de diagnostic territorial évoquée la saison dernière.

Le 1er décembre, une journée basket féminin-U11 et U13 est organisée au gymnase de la Poste de Thaon-les-Vosges. Le bureau demande à Thierry Lemonnier d'intensifier les animations à destination des féminines pour que notre discipline demeure attractive. Le 3x3 peut constituer une opportunité pour des clubs ayant moins de 5 licenciées dans une catégorie. Les clubs ayant une chute importante de licenciés seront contactés individuellement.

AG FFBB de Vittel

- ↪ Les premières approches comptables de l'AG de Vittel laissent apparaître un déficit d'environ 20 000 euros qui correspondent à l'aménagement du CPO, aménagement pas prévu initialement.

Le Président du Comité des Vosges rencontrera Jean-Pierre Siutat pour évoquer le sujet du budget de l'AG.

La vice-présidente de l'ANDES lors de l'AG de Vittel a invité les bénévoles à assister à un match de basket féminin (LFB ou Euroligue) à Bourges. Le budget nécessaire pour organiser un déplacement en bus est de 2000 euros. Le bureau propose que le comité finance 1000 euros et que les bénévoles paient une participation de 20 euros. Gilles Grégori lance un sondage pour évaluer la faisabilité du projet

Open Plus 3x3 à Gérardmer



La FFBB a lancé un appel à candidature pour organiser les tournois open plus 3x3 (deuxième niveau français qualificatif pour le tournoi final national) afin de faire des attributions pour 3 ans.

Le Comité des Vosges envisage de se porter candidat avec le site de Gérardmer. Le conseil départemental apportera son soutien si ce tournoi a lieu. Des contacts sont en cours avec la municipalité de Gérardmer. Le bureau donne délégation au président pour porter le dossier de candidature avec un objectif d'équilibre financier sur les 3 ans et un déficit maximal de 10 000 euros la première année.

Secrétaire Général

1 – Notes effbb

- Actions FDJ : Ce qu'il faut retenir :
 - Interdiction d'acheter des actions de la FDJ (opérateur de paris sportifs) pour les acteurs des compétitions sportives dont les dirigeants, salariés et membres des organes de la FFBB et de ses organismes déconcentrés de la FFBB (Comités Départementaux, Ligues Régionales).
 - L'article L.131-16 du code du sport dispose que les fédérations et les ligues édictent des règles ayant notamment pour objet d'interdire aux acteurs des compétitions sportives de détenir une participation au sein d'un opérateur de paris sportifs titulaire de l'agrément délivré par l'autorité de régulation des jeux en ligne (article 21 de la loi n°2010-476) qui propose des paris sur la discipline sportive concernée
 - Ces interdictions portent sur tous les niveaux de compétitions et toutes les compétitions de basketball, quel que soit le territoire sur lequel elles se déroulent.
- Carrefours d'échanges sur le mini basket
Les carrefours d'échanges seront organisés dans le cadre des prochaines réunions de zone, en ouverture sur un temps court (18h à 21h) Pour la préparation de ces temps d'échange, un questionnaire le 9 octobre dernier devait être renseigné avant le 4 novembre 2019. A ce jour, peu de comités et ligues ont répondu. Le CD88 a transmis son questionnaire le 26/10/2019

2 – Pôle Compétitions

- Recours contre une décision de la Commission Sportive : Un club a fait jouer un jeune U18 en Prérégion sans avoir de surclassement. La Commission Sportive a déclaré le match perdu par pénalité et a infligé une amende selon le barème en vigueur. Le club dépose un recours devant le Comité des Vosges par mail auprès du Secrétaire Général
Les arguments du club sont exposés devant les membres du Bureau et chacun est amené à se prononcer sur le recours
Le Bureau décide d'appliquer le règlement et maintient la décision (unanimité moins une abstention)
- Reports de rencontre : Des clubs se sont manifestés pour des difficultés liées à des reports de rencontres. Le Responsable du Pôle Compétitions souhaite rappeler l'utilisation

obligatoire de FBI pour demander des reports de rencontre quel qu'en soit le motif (changement de date, de lieu...). Ce principe permet d'aviser l'ensemble des acteurs (équipe visiteuse, arbitres, répartiteur, Commission Sportive) et d'éviter ainsi de multiples contacts avec chacun de ces intervenants

Le règlement stipule

- *ART 17 – Organisme compétent*
 - *La programmation des rencontres est faite sous l'autorité de la commission sportive départementale qui a reçu délégation dans ce domaine par application de l'article 205 des règlements généraux.*
 - *L'horaire officiel de chaque rencontre est fixé, pour chaque journée de compétition, par la commission sportive délégataire.*

- *ART 18 – Modification*
 - *La commission sportive délégataire a qualité pour modifier l'horaire ou la date d'une rencontre sur demande conjointe et écrite des groupements sportifs concernés, sous réserve que cette demande parvienne au Comité au moins 21 jours avant la nouvelle date initiale pour la rencontre considérée. Cette date doit être au plus proche de la date initiale.*
 - *La commission sportive délégataire peut refuser cette demande, sous réserve de notifier ce refus par décision motivée au moins 8 jours avant la date de la rencontre prévue normalement au calendrier du championnat.*
 - *Toute demande de dérogation doit obtenir l'accord des deux clubs et favoriser les reports pendant les périodes de vacances scolaires ou les rencontres en semaine.*
 - *Sans accord des clubs sous dix jours, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.*
 - *Toute demande de dérogation doit être effectuée sur le site FBI de la FFBB gratuitement avant le début du championnat et payant après le début du championnat suivant des droits financiers déterminés chaque saison sportive par le Comité Directeur du Comité Départemental.*
 - *Les groupements sportifs passant outre les dispositions ci-avant s'exposent au forfait avec toutes les conséquences sportives et financières qui en découlent.*
 - *Toute demande de dérogation doit être accompagnée du règlement des droits financiers déterminés chaque saison sportive par le Comité Directeur du Comité Départemental.*
 - *La commission sportive peut accepter exceptionnellement d'avancer ou repousser une rencontre ; tout report à une date ultérieure sera refusé pour la dernière journée des championnats quelle que soit la phase.*

Commission Sportive

Depuis le début du championnat (seulement 3 week-ends), 2 équipes pénalisées pour « joueur non surclassé » et 1 rencontre en retard sera programmée avant la fin des rencontres aller.

Nous avons enregistré :

- 19 FT et FD sans rapport (dont 3 joueurs à 2 FT)
- 1 FD avec rapport
- 6 feuilles e-marques incomplètes
- 1 feuille e-marque illisible
- Entraîneur mineur (il faut être majeur)
- Entraîneur dirigeant (interdit)

POLE DEVELOPPEMENT

Rassemblement Féminin :

Dimanche 1^o décembre va être organisé, en lieu et place d'une journée de sélection fille, un rassemblement féminin ouvert au U 13 et U 11 du département.

Ateliers, entrainements le matin et match, 5X5 et 3X3 l'après-midi.

Cette journée a comme objectif de permettre aux joueuses de s'entraîner et jouer uniquement avec d'autres joueuses. Il n'est pas nécessaire de venir en équipe ni avec un coach.

Un ou plusieurs autres rassemblements de ce type seront proposés durant la saison. Les clubs désirant accueillir une telle journée peuvent prendre contact avec le Pôle Développement ou Gaëtan.

Centre Génération Basket :

Le GET Vosges va proposer un CGB dont la première session se déroulera les vacances d'hiver 2020.

Ces stages, ouverts à tous (licenciés, non licenciés) et en partenariat avec la FFBB et GRDF (avec dotations) sont des moyens de toucher un nouveau public. Les clubs intéressés peuvent trouver des infos sur le site de la FFBB (Onglet « Jouer » rubrique « hors club ») ou s'approcher de Gaëtan.

3X3 :

Un tournoi 3X3 U15F et U15G sera organisé à Thaon le dimanche 09 février après-midi en même temps que celui des U13 rattaché au challenge benjamin.

Nous allons proposer d'autres tournois. Les clubs désirant accueillir un tournoi (quelle que soit la catégorie) doivent prendre contact avec le Pôle développement.

Le comité, en partenariat avec le club de Gérardmer, candidate auprès de la FFBB à l'organisation au printemps prochain à l'un des 20 Open Plus Français.

Camp Basket 2020 Gérardmer:

Les renseignements, inscriptions sont en ligne sur le site du comité pour les deux sessions 2020 :

Du 05 au 11 juillet : enfants nés en 2007-2008-2009-2011 ou 2011

Du 12 au 18 juillet : enfants nés en 2003-2004-2005-2006 ou 2007

Scolaires :

Le comité des Vosges a répondu favorablement à l'invitation faite par le Service UNSS départemental et le CDOS des Vosges pour participer aux jeux Régionaux des Jeunes à Epinal le mercredi 03 juin 2020.

Près de 800 collégiens âgés de 11 à 13 ans sont attendus lors de cette manifestation.

Luc VALETTE



Gilles GREGORI

